

**FESTIVAL « DES LIVRES & VOUS »**  
**DISPOSITIF PREVISIONNEL DE SECOURS**

Le Maire de la Ville de Crépy-en-Valois (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, transmise au contrôle de légalité le 27 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant l'offre faite par l'Association de protection civile de l'Oise,

**DECIDE**

**Article 1 :**

Un contrat pour la mise en œuvre d'un dispositif prévisionnel de secours est signé avec l'Association de protection civile de l'Oise, n° de SIRET 48044508900034 domiciliée à BEAUVAIS (60000), 2 rue des Marronniers – Apt 109, représentée par son Président Patrick MAUGEZ.

**Article 2 :**

L'Association de protection civile de l'Oise s'engage à mettre en place entre 9h45 et 18h15 le dispositif de sécurité (2 secouristes + 1 ambulance de type VPSP) nécessaire au salon du festival « Des Livres & Vous » qui se tiendra dans la salle Bernard Kindraich à Crépy-en-Valois le 8 mars 2025.

**Article 3 :**

L'intervention sera facturée 218,66 € (TVA non applicable, art 293B du CGI), la Commune s'engageant par ailleurs à fournir les repas aux secouristes intervenant pour le dispositif.  
En cas d'annulation par la Commune dans un délai inférieur à 48 heures, une indemnité de 25% de la somme, soit 54,67 €, sera due.

**Article 4 :**

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations, et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 7 février 2025.

Par délégation du Conseil municipal,  
Virginie DOUAT  
Maire de Crépy-en-Valois

**PUBLICATION**

Date de mise en ligne sur le  
site Internet de la Commune :

1 0 FEV. 2025



Accusé de réception en préfecture  
060-216004750-20250207-DEC2025-18-DE  
Date de télétransmission : 10/02/2025  
Date de réception préfecture : 10/02/2025